De la nécessité de distinguer R&D et Innovation

Qui ne s’est pas heurté à la distinction sémantique entre « Recherche et Développement (R&D) » et « Innovation » ? … Ne serait-ce que lors de la déclaration des dépenses ouvrant droit au crédit d’impôt en faveur de la recherche (CIR*) ou au crédit d’impôt innovation (CII*).

Savoir définir avec exactitude le caractère R&D ou innovation d’un processus est stratégiquement fondamental pour toute entreprise. En effet, **la distinction entre R&D et innovation conditionne** autant **la politique ou stratégie de l’entreprise**, que la nature des partenariats associés ou la typologie des dispositifs* de soutiens financiers mobilisables. Ainsi, cette distinction est susceptible d’interférer également sur le modèle économique mis en œuvre par l’entreprise. En outre, ces termes sont communément exploités comme critères d’évaluation de l’efficience d’un processus. Or, l’analyse qui en découle en serait nécessairement biaisée s’ils sont confondus.

Les termes tels « R&D », « Recherche scientifique », « Recherche industrielle », « Innovation technologique » ou « Innovation » sont **souvent, et à tort, utilisés comme synonymes** et de manière confuse. En fait, ils **répondent à des définitions précises** ou des concepts parfois consensuels. Il est le plus souvent fait référence aux définitions proposées par l’OCDE et le Manuel d’Oslo.

Savoir définir la R&D…

La définition de la R&D est établie par le Manuel de Frascati (OCDE, 6ème édition, 2002) qui est la référence méthodologique en matière de recueil et d'exploitation des statistiques de R&D. Il contient les définitions des notions de base et des principes directeurs pour la collecte de données ainsi que les classifications à utiliser pour la compilation des statistiques.

Le Manuel de Frascati définie donc la R&D comme « *… l’ensemble des travaux de création entrepris de façon systématique en vue d’accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de*

connaissances pour de nouvelles applications. ». **Le terme R&D recouvre trois activités ou approches exclusives :**

- La recherche fondamentale
- La recherche appliquée
- Le développement expérimental**.**

… appréhender le concept d'innovation

L'innovation est un concept plus délicat à définir. Dans le cadre d'une approche *technologique*, **le** Manuel d'Oslo (OCDE, 3ème édition, 2005) **est la principale source internationale de principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'innovation** (y compris organisationnelles et de marketing) **et les liens entre les différents types d'innovation**. Il sert notamment de base à l'élaboration des enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS).

Selon le manuel d'Oslo « *Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures* ». **Il définit quatre types d'innovation :**

- L'innovation de produit
- L'innovation de procédé
- L'innovation de commercialisation
- L'innovation organisationnelle**.**

Cependant, le concept d'innovation demeure **difficile à appréhender, car il existe autant de définitions que d'approches subjectives ou culturelles de celui-ci**. Pour les économistes, l'innovation se définit comme un processus permettant d'acquérir un avantage compétitif tout en répondant aux attentes d'un marché et à la stratégie d'entreprise. Joseph Schumpeter, dès 1912, introduisit un 5ème type : l'innovation de débouchés.

Pour Arnaud Groff, l'innovation repose sur trois piliers : la créativité, la valeur (d'estime, d'usage et d'échange) et la socialisation. Il la définit comme « *… la capacité à créer de la valeur en apportant quelque chose de nouveau dans le domaine considéré tout en s'assurant que l'appropriation de cette nouveauté se fasse de manière optimale.* » ; définition par ailleurs adoptée par l'Inria.

Au Canada, l'innovation est classifiée en trois grandes catégories correspondant à des degrés de nouveauté, d'impact ou d'*innovativité* : l'innovation cumulative ou incrémentale (une nouvelle lessive), l'innovation importante (le baladeur Walkman TPS-L2, 1979) et l'innovation transformatrice ou de rupture (la carte à puce).

En définitive, si la R&D constitue une vision à long terme de l'organisation, de la stratégie d'entreprise, l'innovation s'inscrit dans le modèle économique à court terme de l'entreprise. La R&D est consommatrice d'argent alors que l'innovation devrait permettre d'en gagner. La R&D est une activité prospective de la chaîne de valeur* d'une entreprise quand l'innovation en est une activité de soutien. Il conviendra donc à chacun de trouver [et d'appliquer] ses propres définitions de la R&D et de l'innovation dans le contexte spécifique de ses activités et de son environnement économique.

* *Rendez-vous pour les billets à venir qui aborderont ces thèmes.*

Joseph Schumpeter, « Théorie de l'évolution économique », 1912.
Arnaud Groff, « Manager l'innovation : 100 questions », AFNOR, 2009.

Crédits Photos : Clear The Confusion © freshidea - Fotolia.com ; Portrait of a helth care professional. © kasto - Fotolia.com ; Creative business idea © alphaspirit - Fotolia.com